

CHAPITRE 3

Diasporas : concepts et pratiques

Jean-Baptiste Meyer

Actualité d'un vieux concept

Regain de vigueur depuis une quinzaine d'années

Un examen étendu de la littérature sur les diasporas fait apparaître sans ambiguïté une expansion de ce champ d'étude et d'investigation. Cela traduit à la fois une importance accrue du phénomène diasporique lui-même dans la société contemporaine ainsi que l'intérêt qu'il revêt pour les chercheurs en sciences sociales dans la compréhension de la mondialisation en cours.

L'étude des diasporas n'apparaît plus comme un phénomène de mode mais comme un champ nouveau et interdisciplinaire (Dufoix, 1999 ; Prévélakis, 1996) qui mobilise de nombreux démographes économistes, géographes, sociologues et anthropologues. Il a émergé depuis la fin des années 1980 dans les pays anglo-saxons puis s'est développé avec des apports conceptuels significatifs en France. Les diasporas se sont, en effet, multipliées et diversifiées (Van Hear, 1998), même si ceux qui les étudient revendiquent pour leur objet d'étude une ancienneté indéniable. En témoigne la tenue récente du colloque « 2000 ans de diasporas », à Poitiers, en février 2002. Si « l'objet diaspora » (Dufoix, 1999) est effectivement ancien et bien connu, il a singulièrement évolué, de l'avis général, pendant le XX^e siècle, sous l'influence de nombreux facteurs : démographie, migrations Nord-Sud, changements techniques (Prévélakis, 1996). La généralisation des diasporas (Bazin, 2000 ; Prévélakis, 1996) apparaît tant comme un résultat historique que comme une cause et une manifestation de la mondialisation. En même temps, la diaspora comme objet social se normalise (Centlivres, 2000), on pourrait dire que la forme diasporique se banalise. Elle n'est plus singulière et originale mais multiple et commune à beaucoup de peuples.

Si tout le monde s'accorde sur l'extension des formes diasporiques comme phénomène inédit, les dénominations et les caractérisations de ce phénomène varient et se contredisent parfois. On ne peut donc recourir à une vision unique, stable et universelle qui rendrait le phénomène et, respectivement, ses enjeux et leurs réponses immédiatement intelligibles, transparents et univoques. Ce que soulignent les situations diasporiques actuelles et leur prolifération, c'est une complexité irréductible du social en élaboration. Pourtant, l'analyse révèle des tendances, dans les formes prises par les diasporas elles-mêmes ainsi que dans les choix méthodologiques ou conceptuels faits par les observateurs, permettant de penser qu'il est possible de gérer cette complexité et d'émettre à cette fin des options politiques.

Difficultés à définir et à appréhender le phénomène diasporique

Pour comprendre les diasporas et les comparer à d'autres formes sociales, des catégories (définitions, critères, typologies) ont été proposées. Ce sont autant d'axes qui facilitent l'entendement et qui ouvrent des possibilités d'utilisation des concepts produits. Mais il faut naviguer ici entre des choix parfois restrictifs qui excluent beaucoup de cas intéressants et d'autres au contraire dont la généralité entame le caractère opératoire.

Le problème définitionnel est une constante de l'étude des diasporas. On ne compte plus les définitions et acceptions du terme, bien que bon nombre d'entre elles se recoupent et varient finalement plus dans le détail que sur l'essentiel. Le trait commun, c'est une référence à l'étymologie grecque *dia speiro* qui signifie dispersion. Sur cet aspect, le consensus se réalise : la diaspora est une population dispersée, procédant de la même origine. Mais à partir de là, les divergences commencent.

Il y a d'abord une conception extensive, « maximaliste » (Dufoix, 1999), de la diaspora caractérisant « tout mouvement de population ou groupe déplacé d'un lieu et prenant résidence dans un autre pays » (Prévélakis, 1996, p 263). Elle est critiquée par ceux qui y voient une conception par trop simpliste, dominée par trois illusions (Dufoix, 1999) :

- une illusion de la substance, qui suppose que toute population dispersée réfère à et constitue (ne serait-ce que potentiellement) un groupe, négligeant les liens sans lesquels on ne peut concevoir ce dernier ;
- une illusion communautaire qui présuppose une identification au groupe diasporique, sans tenir compte des représentations et dispositifs qui construisent cette identification ;
- une illusion fixiste, qui projette la diaspora dans un espace a-historique, une forme constante et stable comme si elle était en dehors du temps, en faisant abstraction des processus qui la fondent et la transforment.

D'autres auteurs élaborent des catégories souvent sophistiquées pour épouser les formes multiples et complexes, les histoires et les origines variées des diasporas. Ainsi voit-on apparaître des typologies et des critériologies, plus ou moins normatives, afin de classer et de rendre comparables des expériences diverses.

Les types proposés par Gabriel Sheffer – un père fondateur du domaine d'étude – couvrent un grand nombre de situations diasporiques (Sheffer, 1996, p. 38) : avec ou sans État (Palestiniens vs Juifs, aujourd'hui), classique (chinoise), de « vétérans » (grecque) ou débutante (coréenne), dormante (Américains en Europe), concentrée (Mexicains en Amérique du Nord) ou dispersée (libanaise). Les critères du même auteur sont précis et multiples et conforment une grille recouvrant tous les cas de figure de diaspora mais seulement ceux des diasporas considérées comme authentiques : minorité en pays d'accueil, organisation communautaire, cohérence culturelle et sociale, liens avec le pays d'origine, réseaux transnationaux, complexité des liens (avec les pays d'accueil et d'origine et avec les autres parties de la diaspora).

Un autre auteur de non moindre autorité, Robin Cohen, dresse une autre typologie (Cohen, 1997). Il y a selon lui cinq types de diasporas : victime (juive ou arménienne), laborieuse (indienne ou maghrébine), commerciale (libanaise ou chinoise), impériale (britannique ou française), culturelle (jamaïcaine). De même, ses critères diffèrent de ceux de Sheffer : dispersion originelle ou expansion à la recherche de travail, d'opportunités commerciales ou coloniales ; existence d'une mémoire collective et d'un mythe originel ; idéalisation et mouvement de retour envers le lieu d'origine ; conscience ethnique, relation trouble avec le pays d'accueil ; solidarité avec les ressortissants de la même « ethnie » en d'autres pays ; potentiel de créativité élevé dans les pays d'accueil tolérants.

Ces tentatives de classification reflètent une volonté de dépasser le simple cas de la diaspora juive, qui marque le champ d'étude de façon très prégnante. Elles font état d'autres interprétations par rapport à ce modèle limité – à ce stéréotype – conceptuellement légitimes, argumentées, qui témoignent des diasporas récentes tout en respectant des canons descriptifs et des schèmes interprétatifs permettant l'analyse et la compréhension. Ces travaux instituent ou tentent d'instituer des référents pour étudier des formes sociales nouvelles qui sortent « du temps de l'État-nation » (Schnapper 2001) sans rompre avec ce qui explique également la rémanence de ce dernier. En effet, bien qu'un peu contraignantes et d'une manipulation parfois malaisée, les catégories qualifiant ou caractérisant les diasporas ont l'avantage de caler ces dernières par rapport à la forme plus traditionnelle de l'État-nation et en lien avec lui. Mais d'autres approches rompent avec cette forme stato-nationale et suggèrent l'émergence de nouvelles entités socio-politiques.

Le débat : diaspora, transnationalisme et postmodernité

Les diasporas, en multiplication certaine mais aux contours mouvants, apparaissent souvent comme des exemples de communautés transnationales et à ce titre comme des signes précurseurs du dépassement de l'État-nation. Pourtant, bien que dessinant un espace mondialisé, elles ne semblent guère, pour l'instant, s'affranchir de son cadre et le rendre caduque : au contraire, dans bien des cas elles le prolongent.

Certains voient la diaspora comme l'aboutissement d'un État déterritorialisé, la traduction de « nations sans frontières » (Badié, 1995 ; Basch *et al.*, 1994 ; Cohen, 1997). Celles-ci tendraient même à se dissoudre dans des réseaux inter-États et de plus en plus inter-villes où prévalent la décentralisation et une société civile largement auto-produite, s'exprimant de façon autonome. La compétition entre réseaux signifie dans ce contexte une perte d'importance de l'État-nation (Gottmann, 1996, p. 27). Ces maillages ethniques transnationaux sont parfois complètement affranchis ou même intrinsèquement concurrents de ce dernier lorsqu'ils opèrent de multiples transactions informelles ou clandestines hors du droit et du contrôle de l'un ou l'autre des pays de leur espace migratoire (Tarrus, 1992).

On voit apparaître de véritables cités mondiales où circulent des citoyens étrangers privilégiés, professionnels de haut niveau, au statut social et aux revenus élevés (*denizens*) (Cohen, 1997 ; Wagner, 1998). Dans un contexte de migration sélective, ces catégories hautement qualifiées sont celles qui ont accès plus facilement à la mobilité internationale, une ressource dont elles peuvent jouer pour leur avantage. Cependant, les réseaux qu'y tissent leurs ressortissants sont formels (pas de nécessité de migration clandestine), le statut de leurs membres est officiel de par les professions concernées et leurs activités souvent répertoriées voire valorisées par les instances diplomatiques de leurs pays respectifs. Certains auteurs insistent sur le caractère social et intellectuel généralement élitaire des groupes diasporiques ou transnationaux, leurs capacités adaptatives et leurs « identité forte, profil professionnel élevé et passion pour la connaissance » (Kotkin, cité par Cohen, p. 171).

Parallèlement à la dénomination de diaspora, les notions de communautés migrantes ou transmigrantes (Glick Schiller *et al.*, 1995) traduisent l'existence de liens durables par-dessus les frontières entre pays d'accueil et d'origine. Ces nouveaux espaces sociaux signifient une « mondialisation par le bas » (Vertovec, 1999 ; Portes, 1999), c'est-à-dire émanant d'initiatives privées, interpersonnelles, de la société civile plus que de décisions institutionnelles ou entrepreneuriales massives. Cependant, l'assimilation ou la distinction de ces formes d'avec celles de la diaspora n'apparaît pas évidente. Certains auteurs préfèrent approcher l'émigration multipolaire turque, par exemple, comme une constellation de « communautés migrantes », lui déniaient le statut de diaspora du fait notamment d'une absence de diversification socio-professionnelle dans les pays d'accueil (Prévelakis, 1996).

Dans la postmodernité, les situations nomades, diasporiques, transnationales ou migrantes seraient devenues normales, fréquentes, habituelles. L'anthropologie et les études culturelles, anglo-saxonnes surtout dans un premier temps, ont exprimé ces visions nouvelles : par exemple, Stephen Vertovec et le transnationalisme, James Clifford et les cultures mobiles, Salman Rushdie, Arjun Appadurai (dans une version sud-asiatique) et Nestor Garcia Canclini (dans une version latino-américaine) sur l'hybridation, la non-pureté, le métissage, la mixité et la créolisation. Dans cette évolution, la diaspora apparaît de plus en plus présente mais aussi de moins en moins spécifique. C'est une forme qui consacre un état mélangé, imbriqué, ou une juxtaposition, des identités, à l'instar d'autres formes qui coexistent avec elle.

Les analyses et les interprétations divergent sur ce phénomène. La pensée postmoderne valorise cette fluidité culturelle de la mondialisation qui enterre définitivement à ses yeux une vision essentialiste, ontologique des identités, fondées sur le territoire et la localité. Mais d'autres voient dans cette confrontation permanente des altérités, une source de tensions voire de conflits potentiels (Barber, 1996 ; Huntington, 1993) et, dans un éventuel affaiblissement de l'État-nation au profit des formes hybrides et diasporiques, le risque d'une néo-tribalisation ou d'une résurgence du communautarisme (Amselle, 2000 ; Prévelakis, 1996).

Pourtant l'État-nation ne se révèle pas obsolète ; il reste la référence du droit et continue de construire et d'organiser la vie collective (Joppke, 1998). De même, à propos notamment des

personnes qualifiées et de leurs compétences, la circulation et la mobilité accrues constatées aujourd'hui ne signifient guère un déracinement intellectuel et social, une apesanteur et une volatilité absolues (Meyer, Kaplan et Charum, 2001). Les individus demeurent enchâssés dans des réseaux ou des communautés, certes vecteurs de leur ubiquité mais toujours liés et souvent tributaires des États-nations.

Évolution constructive de la conception des diasporas

Approche constructiviste et en termes de réseaux

La configuration en réseau est une caractéristique des diasporas. C'est ce lien, par-delà les frontières, qui donne à la diaspora son identité. Cette identité, par définition non territorialisée, est élaborée, entretenue, activée et reproduite par le réseau. La diaspora est ainsi le produit de son histoire, une construction collective d'acteurs associés.

La notion de réseau apparaît indissociable de la diaspora, au-delà de la stricte acception étymologique de la « dispersion » (Prévélakis, 1996, p. 29). En fait, la diaspora traduit à la fois la multipolarité de la migration (que reflète la dispersion) et l'interpolarité des relations entre les groupes dispersés et avec le lieu d'origine (s'incarnant dans le réseau). Multipolarité et interpolarité sont ainsi les caractéristiques morphologiques minimales de toutes les diasporas (Prévélakis, 1996). Dans cette approche par le réseau, on insiste plus sur des processus et sur le « comment » que sur des conditions à remplir, et le « quoi » ou « qui », pour se classer parmi les diasporas (Dufoix, 1999).

Mais au-delà de ces caractères morphologiques, pour faire tenir le groupe diasporique, il faut un espace extraterritorial, construit et partagé par les membres de la diaspora. C'est ce rapport paradoxal au territoire dans l'extraterritorialité que Ma Mung dénote comme structurant et indissociable de la diaspora chinoise (Prévélakis, 1996, p. 207) . « Il n'y aurait donc pas de diaspora objectivement... il y a diaspora quand il y a conscience de la diaspora » (Prévélakis, 1996, p. 208). La multiplicité de lieux participe de la construction identitaire ; elle peut se métaphoriser (mythe originaire, territoire fantasmé, culture ou religion, etc.). C'est un pari ubiquitaire : on peut être légitimement ou loyalement d'ici et d'ailleurs, avec une double allégeance. La diaspora apparaît donc tout à la fois comme une auto-construction et une reconnaissance des constructions avec lesquelles elle coexiste. Elle est une expérience sociale requérant un gros travail culturel, d'élaboration et de perpétuation, au-delà d'un fait spatial, géopolitique (Bordes Benayoun, 2002).

La sociologie des réseaux montre bien la position stratégique des acteurs de la diaspora (Granovetter, 1983 ; Callon, 1990 ; Burt, 1992). Ce sont tout à la fois des marginaux sécants, des points de passage obligés, des intersections, en bordure mais intégrés à deux mondes. Par eux peuvent circuler des ressources de tous ordres, autrement confinées. C'est une position gratifiante qui n'est pas étrangère au succès actuel de la forme diasporique mais elle suppose aussi des investissements symboliques, organisationnels et techniques importants (Fibbi et Meyer, 2002).

Faits nouveaux au dossier

Tout un ensemble de facteurs expliquent l'émergence actuelle des diasporas et indiquent qu'il ne s'agit guère d'un phénomène superficiel et temporaire. Ces facteurs démographiques, sociaux, techniques et culturels dénotent des tendances lourdes desquelles la politique n'est cependant pas étrangère. Au total, un facteur essentiel, tant de la diaspora elle-même que de la façon de la gérer, est celui de la communication. De par son caractère dispersé et réticulaire, la diaspora comme entité sociale vit de et par la communication.

Pourquoi les diasporas émergent-elles aujourd'hui ? Du fait, tout d'abord, de l'histoire récente : les diasporas contemporaines résultent évidemment pour une large part des courants migratoires du XX^e siècle. La population immigrée a augmenté et sa composition a évolué. Le cas français permet d'apprécier les éléments quantitatifs et qualitatifs de cette transformation.

Tableau 1 – Évolution de la population d'origine étrangère (chiffres arrondis à la centaine)

Recensements	Étrangers	Français par acquisition	Total immigrés
1982	1 565 600	636 100	2 201 800
1990	1 620 200	826 800	2 447 000
1999	1 526 500	1 119 200	2 645 700

Sources : MA-MUNG, 1996a, p. 141 et suiv. ; Insee 2001 (adaptées par l'auteur).

Tableau 2 : Évolution de la population d'origine étrangère (pourcentages de la population française)

Recensements	Étrangers	Français par acquisition	Total immigrés
1982	6,6	2,8	9,4
1990	6,3	3,4	9,7
1999	5,7	4,5	10,2

Sources : MA-MUNG, 1996a, p. 141 et suiv. ; Insee 2001 (adaptées par l'auteur).

Les tableaux 1 et 2 montrent un accroissement de la population d'origine étrangère, avec une diminution de ressortissants étrangers nouveaux et une augmentation des personnes ayant acquis la nationalité française. Les deux chiffres (augmentation générale et répartition modifiée) indiquent à la fois une densification et une stabilisation en France de la population d'origine étrangère, une situation propice à la construction de liens durables, internes à la communauté comme avec le pays d'accueil dans lequel la situation statutaire se normalise.

Au sein de la population immigrée, une transformation importante de la composition socioprofessionnelle se réalise durant les deux dernières décennies du XX^e siècle. La catégorie des « Cadres et professions intellectuelles supérieures » s'accroît considérablement, beaucoup plus vite que dans la population française dans son ensemble. Son nombre est multiplié par 2,5 en 20 ans et son pourcentage dans la population immigrée passe de 4,7 % à 9,5 %. Cette évolution traduit une diversification sociale de cette population et une importance accrue de ses franges hautement qualifiées (figure 1). Cela a une incidence immédiate sur la capacité d'interlocution tant avec le pays d'accueil que celui d'origine.

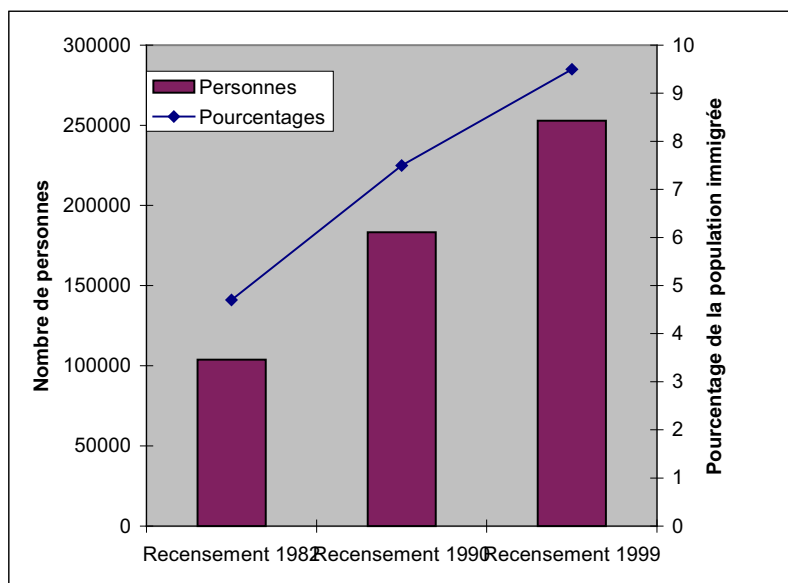


Figure 1 – Évolution de la catégorie CPIS (cadres, professions intellectuelles supérieures) parmi la population immigrée (sources : Prévelakis, 1996, p 141 et suiv. ; Insee 2001 (adaptées par l'auteur).

À l'intérieur de cette population, on constate une distribution très ouverte, avec une variété importante de pays, même si les liens historiques perdurent, à l'évidence (tableau 3 et figure 2).

Tableau 3 – Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques d'origine étrangère en France ; distribution par lieu d'origine (nombre de personnes)

Union européenne	28 428
Algérie	7 771
Maroc	7 599
Tunisie	3 392
Afrique francophone	6 898
ex-Indochine	2 757
Autres	32 325

Source : Insee 2002.

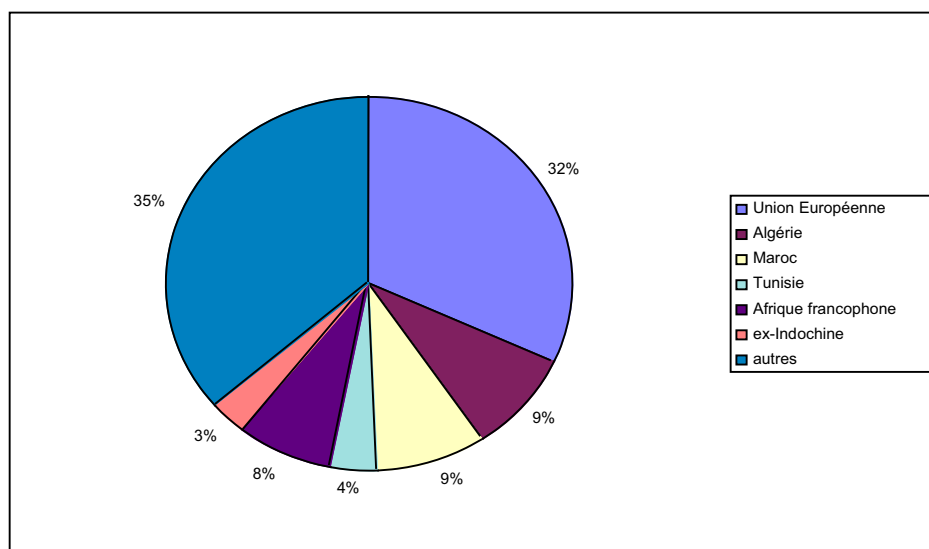


Figure 2 – Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques d'origine étrangère en France ; distribution par lieu d'origine (pourcentages) (source : Insee 2002).

Une certaine différenciation apparaît lorsqu'on croise lieu d'origine et profil socioprofessionnel. Les immigrés hautement qualifiés, ressortissants originaires de pays du tiers-monde, sont plus nombreux dans les secteurs publics, académiques et intellectuels, tandis que ceux provenant de pays de l'OCDE occupent plus fréquemment des emplois dans le privé, les entreprises commerciales et financières (Wagner, 1998). Le rôle des études, les formes d'acquisition des qualifications et les modes d'accession au statut social ne sont guère étrangers à cette différence notable.

Outre les facteurs internes, structurels, de cette montée en puissance des diasporas par leur densification, la constitution de masses critiques, leur installation durable, l'intensification de leurs capacités, etc., de nombreux facteurs externes interviennent. Les plus évidents sont les possibilités nouvelles, souvent inédites, de liens et de communication : transports (Prévélakis, 1996), télécommunications satellitaires (De Tapia 2000) et Internet (Granés et Meyer, 1998 ; Nedelcu, 2002). Cet apport technologique fait beaucoup plus que seulement faciliter les échanges. Le caractère de ces derniers est empreint des conditions induites par ces nouvelles modalités. Fréquence, instantanéité, multilatéralité, toutes ces qualités traditionnellement dévolues aux rapports de proximité s'étendent aujourd'hui aux liens de longue distance.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent bien souvent littéralement l'espace diasporique, le creuset identitaire, car le temps social ne s'exerce pas sans elles. Ces médias ne sont pas de simples instruments de l'identité diasporique, ils lui sont indispensables. Ils sont consubstantiels à son expression et donc à son existence (Dayan, 1997). Une vision en termes de sociologie de la médiation éclaire bien cette situation : des médiateurs (de nature parfois très différente, par exemple : le livre religieux, le territoire fantasmé, la communication électronique), toutes les instances dans lesquelles la diaspora peut se réfléchir, se mesurer et se « penser », la performent et la réalisent effectivement. Sans ces miroirs, ses dispositifs d'action, de communication et de représentation, la diaspora ne peut prendre corps. En ce sens, tout en se gardant d'un déterminisme technique simpliste, on peut reconnaître que les actuelles configurations en diaspora et leur prospérité sont profondément liées à ces conditions originales produites par l'environnement socio-technique. Elles construisent et circonscrivent le lieu et le temps partagés.

Vers une vision activiste de la diaspora¹

Aujourd'hui, des cas de plus en plus nombreux témoignent du fait que l'action collective, en faveur notamment du pays d'origine, constitue le ferment unitaire des communautés immigrées. L'identification ne se fait donc pas exclusivement par rapport au passé, aux racines communes. Elle s'élabore et se matérialise dans un futur que les acteurs dessinent, négocient et construisent au jour le jour.

Des textes et des cas d'étude récents invitent à reconsidérer les fondements du groupe diasporique, en prolongeant la vision constructiviste et réticulaire de la diaspora. Au-delà d'une similitude de traits partagés et d'une communauté de représentation, l'action serait le creuset et l'expression de l'identité. On constate, en effet, que de nombreux groupes diasporiques se constituent aujourd'hui autour d'un projet, parfois ponctuel, souvent partiel mais très concret. Les réseaux de diaspora intellectuels révèlent ce point avec clarté et l'un d'entre eux en résume à lui seul toute la portée (Brown, 2002).

En effet, le réseau Caldas – réseau colombien des chercheurs et ingénieurs à l'étranger – a été monté au début des années 1990 à partir du projet d'une contribution à distance des « cerveaux enfuis » de la Colombie au développement de ce pays. Les intellectuels colombiens expatriés étaient pourtant à l'époque très loin de conformer une communauté sous quelque forme que ce soit. Leurs trajectoires de vie révèlent une rupture la plus complète possible avec le pays d'origine et une volonté d'immersion totale dans la société d'accueil (Charum, Meyer, 1998). De diaspora intellectuelle, il n'y avait donc même pas un embryon. Pourtant, lorsque le pays émet un appel à la mobilisation de ses talents expatriés, il enregistre un écho immédiat de

¹ Cette section reprend une partie d'un article récent du numéro spécial, « Diasporas, développements et mondialisations », de la revue *Autrepart*, « Le lien plus que l'essence » (FIBBI et MEYER, 2002).

la part de bon nombre de ceux qui le reçoivent, par la bande, « par hasard, par intermédiaire », disent les acteurs... La proposition d'une implication active, valorisant leurs compétences acquises, dans le développement du pays catalyse cette population atomisée. La diaspora prend corps, à partir d'une dispersion maximale allant jusqu'à l'individuel, sur une convocation aléatoire qui résonne à travers les réseaux latents qui la propagent. Le collectif s'élabore alors et les connexions disjointes conformément peu à peu un tissu sans couture.

Cet exemple ainsi que d'autres révèlent que, à l'instar du passé, de l'histoire ou de l'origine, le futur, le projet dans l'avenir, la tension vers un objectif, forgent l'identité. Celle-ci déborde d'ailleurs à l'occasion les frontières de la nationalité de naissance. Plusieurs des groupes identifiés par Brown associent dans ces réseaux à caractère national des membres qui appartiennent au pays d'accueil et non à celui d'origine (Brown, 2002). Ainsi des colombianistes ou des sudafricanistes, en Europe, en Amérique du Nord ou ailleurs, participent-ils aux activités des réseaux diasporiques Caldas ou SANSA (South African Network of Skills Abroad). Ils s'identifient au devenir de ces pays et choisissent d'œuvrer à leur développement, sans en être ressortissants autrement que de cœur. Ils représentent certes seulement une minorité de membres de ces réseaux mais ils reflètent une citoyenneté élective, une identification par décision, par consentement mutuel, observée également dans l'Europe en gestation, par exemple. Cette mixité plaide contre le risque communautariste et dément le caractère réactionnaire (référence passéiste) au profit de l'action collective (projection dans le futur), comme fondement des initiatives diasporiques.

Une telle vision « activiste » de la diaspora s'assoit, certes, sur des expériences pour la plupart récentes et dont on ne peut pas toujours évaluer la consistance profonde. Les diasporas qui en relèvent ne correspondent pas nécessairement à des critères stables et précis définis pour des diasporas traditionnelles. Par exemple, l'interpolarité, la durée, la continuité, ne sont-elles pas absentes des diasporas constituées de façon opportune, autour d'un objectif spécifique ? En particulier, qu'advient-il lorsque cesse l'action temporaire qui conforme une diaspora ? Divers cas tendent pourtant à prouver que l'extension spatiale, sociale et temporelle de ces regroupements en font bien d'authentiques diasporas. Par ailleurs, leurs attributs morphologiques ne les opposent pas aux diasporas traditionnelles et aux critères retenus pour les caractériser. Ainsi, les associations de Mexicains aux États-Unis (Lanly, 2002), en train de se fédérer pour accroître leur capacité d'action, réalisent précisément ce processus d'interpolarisation, sous une forme associative, au sein d'un seul pays d'accueil mais dans une multilocalité véritable. La diaspora issue des réfugiés chiliens se transforme au gré des changements politiques du pays, passant par des phases d'activité variables mais avec une permanence et une incidence avérée sur ces développements, au-delà même de la cause dans laquelle elle prend son origine (Bolzman, 2002). Le réseau diasporique scientifique Caldas voit plusieurs de ses nœuds locaux en divers pays survivre à la disparition de sa structure institutionnelle porteuse au niveau de l'État colombien... avant que celle-ci ne renaisse de ses cendres quelques années plus tard !

Lorsqu'on rapproche les vicissitudes de ces expériences diasporiques récentes de celles visibles sur la longue durée, notamment concernant la diaspora juive (Denjean, 2002 ; Mello, 2002), on constate une similitude évidente dans le caractère évolutif, changeant, dynamique, et dans la plasticité sociale et spatiale. Les implantations, les formes et les contenus sociaux, l'identité, les rapports à l'altérité, se modifient, disparaissent, resurgissent ailleurs. Les diasporas *activistes* apparaissent évanescences et fragiles, mais également vivaces dans leur versatilité grâce à leur configuration ubiquitaire, à l'instar de celles qui les ont précédées. S'il leur reste à passer l'épreuve du temps, l'époque actuelle semble néanmoins plutôt renforcer leur consistance que l'affaiblir (Fibbi et Meyer, 2002).

La diaspora utile

L'importance et le caractère collectif croissants des remises de fonds

Les observateurs notent un changement significatif dans le traditionnel phénomène des remises de fonds (remittances) des migrants vers leurs proches ou leurs communautés d'origine. L'augmentation de ces transferts financiers s'accompagne d'une transformation de leurs mécanismes et d'une meilleure contribution à des objectifs de développement. Cette évolution n'est pas indépendante des dynamiques des populations immigrées.

Les transferts financiers des expatriés vers leurs pays d'origine sont une matérialisation maintenant bien connue du lien de coopération qu'ils entretiennent. Selon une estimation du FMI à la fin des années 1980, ils étaient déjà supérieurs de 41 % au total de l'aide publique extérieure des pays de l'OCDE, une tendance qui s'est encore accentuée par après (Libercier et Schneider, 1996). Leur forme, leur volume, la proportion qu'ils représentent de la richesse du pays d'accueil et d'origine varient grandement. Cette dernière est, par exemple, équivalente à 70 % des exportations du Soudan tandis que les 330 millions de dollars par an de remises vers la Somalie ne représentent pas moins de 40 % de son PNB (Pérouse de Montclos, 2000). Les 795 millions de la République dominicaine représentent 7 % de son PNB mais plus de 100 % de ses exportations (Meyers, 1998). L'ensemble des remises dues à l'immigration, en provenance de la France, s'élevait au milieu des années 1990 à 6 milliards de francs (Libercier et Schneider, 1996). En revanche, les 7 milliards de dollars provenant des États-Unis pour le seul Mexique représente 1,5 % du PNB du pays mais 52 % de son investissement direct étranger (IDE), 43 % de ses exportations pétrolières ou 120 % de ses recettes touristiques (Papail, 2002). Au Maroc, les revenus des migrants excèdent largement ceux du tourisme ou des phosphates, des postes pourtant essentiels de l'acquisition de devises. En Chine, il apparaît que les investissements en provenance de l'immense diaspora (6 millions de personnes) contribuent pour 80 % de l'IDE à l'origine du décollage économique des années 1990 (Prévélakis, 1996).

Une récente synthèse de la littérature sur les remises de fonds en Amérique latine indique que le phénomène est important, qu'il est sous-estimé et mal étudié, mais que son incidence sur la situation des pays est indéniable en dépit de leur diversité (Meyers, 1998). L'appréciation de cet effet sur le développement des communautés récipiendaires est matière à débat. Certains auteurs insistent sur la consommation immédiate, notamment de biens importés, et d'autres sur une propension à épargner supérieure, en vue d'investissements productifs. D'autres encore montrent que l'affectation de ces ressources spécifiques ne diffère en rien de celle des autres. Mais il y a consensus sur une tendance actuelle : le volume des transferts n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui et la façon dont ils s'effectuent évolue fondamentalement. Parallèlement aux envois traditionnels – informels, inter-individuels, en liquide, par l'entremise de porteurs ou voyageurs – qui perdurent et dont l'évaluation exacte échappe à toute analyse, on constate une institutionnalisation certaine de cette économie de transferts. Des mécanismes se mettent en place, les agences spécialisées se multiplient, les procédures s'uniformisent et se simplifient, les États et les entités publiques les reconnaissent et s'y intéressent (Lowell et de la Garza, 2000). Sur ce dernier aspect, le cas du binôme États-Unis-Amérique latine est instructif.

Les auteurs (Lowell et de la Garza) constatent que les fonds transférés ont d'autant plus de chances d'être canalisés vers des investissements productifs qu'ils sont l'objet de mécanismes où interviennent des acteurs divers mais de façon coordonnée : les migrants, leurs associations, des agences publiques, des sociétés de transferts de fonds, etc. En combinant des apports individuels (les plus importants en quantité et en volume mais habituellement très dispersés) regroupés grâce à des facilités et des taux intéressants, avec des aides publiques locales dans le pays d'origine et des financements associatifs sur des projets particuliers, le volume des ressources mobilisées atteint la masse critique qui permet des réalisations auparavant impensables. Les auteurs soulignent l'importance cruciale des HTA (Home Town Associations) – de véritables associations d'immigrés aux États-Unis – et de leurs liens avec des institutions des pays latino-américains d'origine, dans ces processus de mobilisation financière.

Des auteurs français relèvent récemment à propos du Mexique et avec plus de détail encore, cet accroissement de l'investissement de développement et ces dispositifs composites dans lesquels entrent les différents acteurs (Papail, 2002 ; Lanly, 2002). Les programmes « 3 pour un » illustrent cette synergie de façon exemplaire. Pour un dollar fourni par une association de migrants, l'État fédéral mexicain, l'État provincial (Zacatecas, Jalisco, etc.) et la municipalité récipiendaire en mettent chacun un également, pour financer un projet spécifique. Outre ce schéma général, diverses formules existent avec, à chaque fois cependant, cette combinaison public-associatif, qui permet de faire levier sur des financements conséquents.

Les économistes nord-américains s'interrogent sur la durabilité du phénomène des remises en provenance des États-Unis et vers leurs voisins du Sud. Ils constatent qu'un ralentissement de la migration est susceptible de tarir ou de réduire ces flux financiers compte tenu du fait que les remises opérées par les migrants ont tendance à décroître avec le temps. Ils présupposent, ce faisant, un comportement de migrant individuel traditionnel que démentent quelque peu les schémas collectifs, installés pour durer, établis dans une stratégie désormais bi-nationale, que l'on observe de plus en plus et bien au-delà du cas américain.

Le développement des liens associatifs et des sociétés civiles entre pays d'accueil et d'origine

Dans de nombreux pays d'accueil, on constate aujourd'hui un même mouvement de structuration, d'organisation, de regroupement des associations de migrants. Les liens se multiplient entre les personnes et les groupes immigrés ainsi qu'entre eux et les institutions publiques ou privées des pays d'origine et d'accueil. Cette vitalité associative récente et générale dépasse l'entraide mutuelle et locale et vise au développement des lieux de provenance.

On constate de part et d'autre de l'Atlantique un même mouvement d'institutionnalisation du phénomène migratoire ou de ses résultats. De nombreux éléments contribuent à cette évolution de plusieurs décennies. Le premier d'entre eux est le changement du statut de la migration et du migrant. Aux migrations temporaires, souvent saisonnières, de l'après-guerre ont succédé des phases d'installation plus durables de travailleurs immigrés individuels dans les années 1960 et 1970 avec des emplois plus stables. Elles ont été suivies de l'arrivée de leurs proches (réseaux migratoires et regroupements familiaux) s'étalant sur les trois dernières décennies, débouchant aujourd'hui sur la présence permanente de populations d'origine étrangère (première et deuxième générations) liées aux deux pays pôles de la migration. En bref, les diasporas actuelles résultent bien des migrations de travail de l'époque contemporaine récente et de leur évolution. On est ainsi passé de la migration alternée ou cyclique, à l'installation durable d'une main-d'œuvre spécifique régulée par une politique d'immigration, puis à une politique d'intégration collective et enfin aujourd'hui à une phase où prévalent la double citoyenneté et le co-développement. Cette évolution traduit, entre autres, les transformations des marchés du travail et leurs internationalisations, avec une mobilité géographique et socioprofessionnelle en constant renouvellement.

Ces changements des conditions sociales, économiques, politiques et juridiques s'accompagnent de dynamiques collectives significatives. Les associations de migrants, peu nombreuses et au spectre limité auparavant, se sont multipliées et organisées au fur et à mesure que l'installation se faisait plus conséquente. Leur émergence crée véritablement les bases de la diaspora, notamment africaine en France (Quiminal, 2000). Aux États-Unis, depuis la fin des années 1970, les *clubes de oriundos* (associations de migrants mexicains) ont proliféré et se sont diversifiés ; le mouvement s'est encore accentué pendant la dernière décennie. On est ainsi passé d'un peu plus de 100 à la fin des années 1980 à 260 au milieu de la décennie 1990 et à presque 500 à la fin de celle-ci (Lanly, 2002). En France, les associations de migrants ont pu bénéficier du statut associatif (Loi 1901) à partir de 1981 mais c'est surtout à la fin de cette décennie et dans le courant de la suivante que le phénomène a pris de l'ampleur (CCD, 2002). Il y a là une conjonction de facteurs historiques certains mais dont l'énumération et les combinaisons restent imprécises. La chute du mur de Berlin, les mouvements de démocratisation dans les pays africains, le retrait de l'État dans de nombreux secteurs, la

mondialisation d'une façon générale, l'émergence de l'économie sociale et solidaire (Garrabé, Bastide et Fas, 2001) dans les interstices de l'hyper-concurrence du marché planétaire, participent d'une même tendance à la multiplication d'espaces et d'initiatives relevant des sociétés civiles tant dans les pays d'accueil que dans ceux de départ.

La structuration de ce milieu associatif lié à la migration est un phénomène patent. Si l'on constate une multiplication des associations de migrants – HTA (Home Town Associations) d'origine latino-américaine aux États-Unis et des OSIM (Organisations de solidarité issues de migrations) africaines et asiatiques en France –, cette montée en puissance s'exprime également par un regroupement manifeste de ces entités dispersées dans des structures fédératives (CCD, 2002 ; Lanly, 2002). En effet, les fédérations ou confédérations d'associations forment le lien entre des petites communautés émiettées, résidus locaux des réseaux migratoires. Les regroupements s'opèrent sur une base ethnique, régionale, nationale, ou sur des dynamiques associatives que reflètent souvent leurs noms : Organizacion Regional Oaxaquena des associations zapotèques de Los Angeles, Réseau des associations du bassin du fleuve Sénégal, Coordination des associations comoriennes, Fédération des associations de solidarité immigration développement, etc. Tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne et en France, les ONG locales spécialisées dans le développement encouragent et appuient ces efforts des associations de migrants pour se constituer en organisations de taille conséquente et pour se coordonner (Lowell et de la Garza, 2000 ; Ndofor-Tah, 2000 ; CCD, 2002). Elles deviennent ainsi des interlocuteurs de poids et des partenaires avec lesquels des interventions sur des projets conjoints prennent un sens.

Ces fédérations ont une vocation opératoire affirmée : doter les associations de capacités d'action pour mener des projets de développement dans les pays d'origine. Les objectifs de ces regroupements sont : la mutualisation des compétences, le partage de ressources techniques, le développement de la formation des membres, la professionnalisation de leurs actions, la capacité de négociation avec les institutions étatiques (pays d'origine et d'accueil), la capacité de financement de projets respectables, l'accès à des fonds de coopération, etc. (CCD, 2002). La création toute récente du FORIM (mars 2002) – le Forum permanent des OSIM, en France – résume cette situation : des groupes diasporiques (stabilisés, multipolaires réalisant l'interpolarité) formalisent leurs liens, entre eux et avec l'État, dans un but de développement et dans une politique à long terme de coopération. La France condense ici une tendance plus générale et perceptible ailleurs.

La combinaison nouvelle des politiques migratoires et de coopération en France, en Europe et dans le monde

L'implication des diasporas dans le développement de leurs pays d'origine est une partie d'une approche encore récente des relations internationales en termes de « co-développement ». Cette approche, liant le phénomène migratoire et celui du développement dans la problématique de la coopération, est largement partagée aujourd'hui dans le monde même si sa formulation et sa mise en œuvre varient. L'actuelle réflexion sur la « fuite des cerveaux » est au cœur de cette problématique. La mobilité des compétences – facteurs primordiaux du développement – est conçue comme un enjeu et un atout majeurs dans une relation positive entre les deux parties.

La création du FORIM en France est l'aboutissement du processus de structuration décrit dans la section précédente. Il consacre l'avènement des associations issues de la migration comme acteurs reconnus de la coopération. Le forum lui-même est une partie essentielle d'un programme d'appui plus vaste préconisé pour doter les OSIM, regroupées au sein de collectifs, de moyens suffisants pour remplir pleinement ce rôle d'acteur (CCD, 2002, p. 84-140). C'est la concrétisation d'une option politique qui a mûri particulièrement en France depuis une dizaine d'années : celle du co-développement (Institut Panos, 2001 ; Conseil économique et social, 2001 ; Haut-Commissariat à la coopération internationale, 2002). Cette notion, concevant la relation migratoire et coopérative comme un tout, considère que la relation bilatérale entre les deux pays de la migration doit être favorable au développement des deux, ainsi qu'à la situation du migrant. Dans ce partenariat, l'action de ce dernier est valorisée.

Cette logique de co-développement « à la française est une expérimentation [qui] mérite d’être poursuivie » (Mireille Raunet *in* Conseil économique et social, p 119). Il apparaît qu’elle fait aujourd’hui tâche d’huile, au-delà des frontières. La Belgique et l’Angleterre s’intéressent de près à cette association des diasporas à la coopération au développement et les instances mêmes de l’Union européenne se prononcent explicitement en faveur du co-développement. Le Conseil européen de Tampere en octobre 1999 exprime l’idée du partenariat avec les pays d’origine dans une perspective de co-développement. La « Communication » de novembre 2000 de la Commission au conseil et au parlement européen, « Une politique communautaire en matière d’immigration », recommande la même orientation de partenariat et de bénéfices partagés par les deux pays et le migrant. Cette idée est confirmée par la conférence européenne sur les migrations, tenue à Bruxelles en octobre 2001 et reprise avec force dans les conclusions de la présidence belge à cette occasion : « Une politique qui établit ainsi de la manière la plus directe possible un lien entre coopération et collaboration en matière de gestion migratoire... » (paragraphe 16). C’est cette politique que les États réunis au conseil européen de Laeken en décembre 2001 s’engagent à mettre en place dans les plus brefs délais (paragraphe 39). Le sommet de Séville en juin 2002 a semblé menacer cette orientation générale au profit d’une ligne plus dure. Mais la déclaration finale l’a en fait largement confirmée.

En Europe, outre la France, d’autres pays intègrent déjà peu à peu les associations de migrants dans les dispositifs de la coopération internationale. Les services britanniques de coopération – *Department for International Development* (DFID) – soutiennent avec les ONG locales des associations de la diaspora (Ndofor-Tah, 2000). Le recours aux forces vives de la diaspora possède, en effet, des avantages certains pour la coopération. C’est une coopération qui privilégie le facteur humain plutôt que l’administration bureaucratique, en laissant l’initiative aux parties impliquées ou intéressées au premier chef. Ces dernières sont des éléments de la société civile : associations villageoises ou autres dans les pays en développement et leurs correspondants – associations de migrants – dans la diaspora. C’est une coopération décentralisée que le milieu associatif a su développer et exploiter depuis deux décennies, par exemple, à travers les jumelages. La motivation et l’engagement personnel de ses membres, la souplesse organisationnelle, mais aussi la connaissance des milieux « développés » et en « développement », constituent ses avantages fonctionnels et stratégiques (Ndofor-Tah, 2000 ; CCD, 2002).

Au-delà de l’Europe, ces principes guident la mise en place de programmes internationaux, notamment ceux menés par l’Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) vise au transfert des compétences et des ressources des Africains de la diaspora pour leurs pays d’origine. Le programme a vocation à réaliser ce but à travers quatre objectifs : l’évaluation des besoins en compétences et en ressources, susceptibles d’être remplis par la diaspora ; celle des compétences correspondantes que la diaspora offre de fait ; la mise en correspondance des deux, et enfin la construction d’un soutien institutionnel privé et public, africain et des donateurs, pour effectuer ces transferts selon des modalités multiples et souvent originales : retour définitifs, mobilité temporaire, visites ponctuelles, retours virtuels, etc. (OIM, 2001a ; OIM, 2001b). Cette initiative balbutiante instrumente le recours à la diaspora, en procédant à des recensements, identifications, localisations, et en montant des bases de données à cet effet.

D’un point de vue stratégique, l’implication des diasporas dans le développement apparaît adéquate selon les tendances actuelles de la coopération internationale. Le consensus de Monterrey (mars 2002) clôturant la conférence internationale sur le financement du développement insiste sur la responsabilisation des gouvernements locaux et la bonne gouvernance, sur l’investissement direct étranger et le commerce, bref sur les sociétés civiles et les initiatives privées dans une logique contraire à l’assistanat (Onu, 2002). Cette vision est *a priori* convergente avec celle du co-développement.

Le consensus minimise l'aide publique au développement (APD) qui n'apparaît qu'en quatrième position. La question de son efficacité y est aussitôt soulignée avec huit objectifs parmi lesquels les quatre suivants (Onu, 2002, p. 11-12) :

- réduction des coûts de transaction et d'acheminement,
- abandon de l'aide liée,
- implication des pays bénéficiaires dans la conception de l'assistance technique,
- vision de l'APD comme moyen de mobilisation d'autres ressources.

Ce sont précisément des objectifs auxquels l'usage coopératif de la diaspora peut répondre :

- une qualité souvent citée de la diaspora est justement sa capacité médiatrice et véhiculaire qui diminue les coûts évoqués ;
- l'aide liée peut s'effacer sans que pour autant cessent de jouer les préférences liées au contact et à l'histoire entre les deux pays, que traduisent justement les intermédiaires diasporiques ;
- les expatriés maîtrisent les enjeux techniques qui déterminent l'intervention du pays aidant et peuvent donc la contrôler au bénéfice du pays d'origine ;
- l'APD soutient les diasporas sans pour autant se substituer à elles ; elle facilite l'action de la société civile, comme un intervenant parmi d'autres.

Les orientations du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE vont dans le même sens (OCDE, « Examen de l'aide de la Communauté européenne par le CAD », 6 juin 2002). La déconcentration des agences et des moyens, la simplification des procédures et la délégation des responsabilités qui sont prônées, apparaissent parfaitement compatibles avec une intervention croissante d'entités diasporiques actives. La crainte que cela ne masque un désengagement de l'État est heureusement contredite, au moins temporairement, par une reprise de l'aide publique de 13,4 % en 2000 et 21,1 % en 2001, pour ce qui concerne l'Union européenne. La préparation de la conférence mondiale de Johannesburg sur le développement durable est l'occasion pour l'OCDE de réaffirmer ces orientations. La coopération pour le développement durable est présentée comme passant de plus en plus par les transferts de technologie et de connaissance, tout en renforçant l'autonomie des pays et des acteurs du développement (OCDE, 2002). Nul doute que les diasporas – comme partie des forces propres du pays, expatriées mais associées, et comme vecteurs d'innovations scientifiques et techniques externes récentes – ne combinent précisément ces deux dimensions.

Une coopération nouvelle semble bien se dessiner, dont la diaspora serait une composante, avec cependant une question fondamentale qui demeure : quelle devrait y être la place de l'État ? Quel serait le rôle des politiques publiques ? Plusieurs voies sont possibles dans un spectre dont deux options extrêmes délimitent les bords : l'une en Amérique du Nord et l'autre en France. Aux États-Unis, les opérations de développement montées par les regroupements d'associations de migrants mexicains parviennent à mobiliser la puissance publique, certes non pas celle du pays hôte mais celle du pays d'origine. Dans les fameux programmes « 3 pour un » exposés plus haut, les trois niveaux publics intervenant (État fédéral, province et municipalité) sont sollicités au Mexique mais pas au nord de la frontière. Si ces initiatives reçoivent un appui des ONG locales aux États-Unis et se développent dans le cadre général interétatique favorable de l'ALENA, c'est la logique du *self help* qui prévaut, sans investissement public du pays d'accueil. On peut noter que les entreprises indiennes depuis la Silicon Valley en faveur des *start up* de Bangalore opèrent dans un même esprit. Les regroupements des informaticiens indiens ne doivent rien à un soutien étatique nord-américain pour développer leurs consœurs d'outre-mer. Ce sont les associations elles-mêmes et le terreau local public et privé qui font prospérer ces initiatives.

Les récentes tentatives de co-développement menées par la France présentent une tout autre image avec un investissement massif du pays d'accueil. Les conventions signées par ce pays avec le Sénégal et le Mali (il y en a d'autres en cours avec les Comores et le Maroc) sont appréciées de façon diverse et critique : d'aucuns y voit resurgir le traditionnel unilatéralisme de l'aide qui prévalait dans la coopération antérieure, en contradiction avec la doctrine du co-développement. L'investissement public français serait pour l'instant total et peu ou pas

contrebalancé, à l'inverse des exemples nord-américains évoqués au précédent paragraphe. On aurait tort pourtant d'opposer ici simplement un modèle franco-européen et un modèle américain hors de leurs contextes respectifs. En effet, on constate que les deux situations sont peu comparables : on a dans un cas des pays de départ énormes et dynamiques (le Mexique et l'Inde), susceptibles de tirer parti eux-mêmes de leurs marges expatriées, et dans l'autre des entités nationales plus modestes et aux capacités limitées. Par conséquent, pour apprécier le potentiel et définir la stratégie de co-développement, c'est le niveau de développement du pays, le statut de la coopération et le rôle de la diaspora qui doivent être pris en considération tous ensemble. On note justement dans les cas mentionnés que pour le premier la diaspora, déjà consolidée et coordonnée, est mobilisée comme acteur en amont du programme, tandis que dans le second les accords inter-États se sont noués sans son implication en profondeur, avant les regroupements récents qui la dotent de moyens d'intervention conséquents. Entre les deux expériences, il y a certainement place pour un soutien public aux entreprises de la société civile, sous de multiples modalités. Il est notable que si les contenus et l'importance affectés au co-développement varient selon les vicissitudes politiques, notamment en France, l'intitulé et la vocation de cette approche perdurent. Le lien entre migration, développement et coopération se concrétise. Le rôle que peuvent y jouer les chercheurs et les ingénieurs expatriés reste à construire pour une large part.

Références bibliographiques

- AMSELLE J.-L., 2000 - La globalisation: "Grand partage" ou mauvais cadrage ? *Homme*, 156 : 207 – 225
- APPADURAI A., 1996 - *Modernity at Large : Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis-Londres, University of Minnesota Press, 224 p.
- BADIÉ B., 1995 - *La Fin des territoires ; essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris, Fayard, 276 p.
- BARBER B., 1996 - *Djihad versus Mc Worl, : mondialisation et intégrisme contre la démocratie*. Paris, Desclée de Brouwer, 303 p.
- BASCH L., GLICK SCHILLER N., SZANTON BLANC C., 1994 - *Nations Unbound : transnational projects, postcolonial predicaments, and deterritorialized nation-states*. Gordon & Breach, 344 p.
- BAZIN M., 2000 - Méditerranée orientale et monde turco-iranien: une aire productrice de diasporas ? *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30 : 13-30
- BOLZMAN C., 2002 - De l'exil à la diaspora : l'exemple de la migration chilienne. *Autrepart*, 22 : 91-109.
- BORDES BENAYOUN Ch., 2002 - La diaspora, dispersion spatiale, expérience sociale. *Autrepart*, 22 : 23-37.
- BROWN M., 2002 - Intellectual Diaspora Networks: their Viability as a Response to Highly Skilled Emigration. *Autrepart*, 22 : 167-179.
- BRUNEAU M., 2000 - Hellénisme et diaspora grecque : de la méditerranée orientale à la dimension mondiale. *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30 : 33-58
- BURT R. S., 1992 - *Structural holes : the social structure of competition*. Cambridge, Mass., Harvard University Press, 313 p.
- CALLON M., 1991 – « Réseaux technico-économiques et irréversibilité ». In Boyer R., Chavanne B., Godard O. (ed.): *Figures de l'irréversibilité en économie*, Paris : Edition de l'EHESS : 195-230.
- CASTLES S., 2000 - *Ethnicity and globalization : from migrant worker to transnational citizen*. London ; Thousand Oaks, Calif. : Sage Publications, 228 p.
- CENTLIVRES P., 2000 - Introduction : portée et limites de la notion de diaspora. *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30 : 5-12
- CHARUM J. (éd.), MEYER J.-B. (éd.), 1998 - *Hacer ciencia en un mundo globalizado : la diaspora científica colombiana en perspectiva*. TM, Santafé de Bogota (COL), 247 p.
- CLIFFORD J., 1994 – Diasporas. *Cultural Anthropology*, 9(3) : 302-338.
- COHEN R., 1997 - *Global Diasporas. An Introduction*. Seattle : University of Washington Press, 228 p.
- COMMISSION COOPÉRATION DÉVELOPPEMENT, 2002 - *Restitution des travaux du groupe "Organisations de solidarité Issues des migrations internationales"*. Paris, Centre de conférences internationales, mars 2002, 350 p.
- DAYAN D., 1997 - Médias et diasporas. *Les Cahiers de médiologie*, Anciennes nations, nouveaux réseaux, p. 93.
- DE TAPIA S., 2000 - Le satellite et la diaspora : champ migratoire turc et nouvelles technologies d'information et de communication. *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, no 30
- DENJEAN C., 2002 - L'espace et la diaspora juive méridionale et ibérique (XII^e-XV^e siècles). *Autrepart*, 22 : 37-53.

- DUFOIX S., 1999 - Chronique bibliographique : l'objet diaspora en question. *Cultures et conflits*, 33-34 : 147-163.
- DURAND J., PARRADO E. A., MASSEY D. S., 1996 - Migradollars and Development: A Reconsideration on the Mexican Case. *International Migration Review*, 30(2) : 423-444.
- FIBBI R., MEYER J.-B., 2002 - Le lien plus que l'essence. *Autrepart*, 22 : 5-20.
- GARCIA CANCLINI N., 1990 - *Culturas híbridas : estrategias para entrar y salir de la modernidad*. México, D.F. : Grijalbo : Consejo Nacional para la Cultura y las Artes, 363 p.
- GARRABÉ M., BASTIDE L., FAS C., 2001 - Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, 280 : 12-35
- GLICK SCHILLER, N., BASCH L., SZANTON BLANC C., 1997 - From immigrant to transmigrant : Theorizing transnational migration. *Soziale Welt. Sonderband*, 12 : 121-140
- GRANOVETTER M., 1983 - The strength of weak ties: a network theory revisited. *Sociological Theory*, 1 : 201-233.
- HALARY C., 1994 - *Les Exilés du savoir ; les migrations scientifiques internationales scientifiques internationales et leurs mobiles*. Paris, L'Harmattan, 1994, 302 p.
- HANNERZ U., 1996 - *Transnational connections : culture, people, places*. London and New York, Routledge, 201 p.
- HAUT CONSEIL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, 2002 - *Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération ; avis du Haut Conseil de la coopération internationale adopté en assemblée plénière le 22 janvier 2002*. HCCI, Paris, 15 p.
- HOFFMANN E., 1989 - *Lost in translation : a life in a new language*. New York : E.P. Dutton, 280 p.
- HOVANESSIAN M., 2000 - La diaspora arménienne et l'idée nationale: De l'exil commémoré aux formes actives de l'appartenance. *CEMOTI. Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30 : 83-112
- HUNTINGTON S., 1993 - The clash of civilizations? *Foreign Affairs* 72 (3) : 22-49.
- INSEE, 2001 - *Recensement de la population de 1999. Tableaux thématiques : exploitation complémentaire : population immigrée population étrangère : France métropolitaine*. Paris, INSEE, 230 p.
- INSEE, 2001 - *Recensement de la population de 1999. Tableaux, références et analyses : sondage au vingtième*. Paris, INSEE (INSEE résultats. Démographie-Société ; 82), 92 p.
- INSTITUT PANOS, 2001 - *D'un voyage à l'autre : des voix de l'immigration pour un développement pluriel*. Paris, Karthala; 303 p.
- JACOBSON M. F., 1995 - *Special Sorrows ; The Diasporic Imagination of Irish, Polish, and Jewish Immigrants in the United States*. Harvard University Press, 335 p.
- JOPPKE Ch. (éd.), 1998 - *Challenge to the Nation-State : immigration in Western Europe and the United States*. Oxford, England ; New York : Oxford University Press, 360 p.
- LANLY G., 2002 - Les associations de migrants internationaux dans trois communautés rurales mexicaines. *Autrepart*, 22 : 109-129.
- LIBERCIER M. H., SCHNEIDER H., 1996 - *Migrants, Partners in Development Co-operation*. Paris, OCDE, 71 p.
- LOWELL L., DE LA GARZA R., 2000 - *The Developmental Role of Remittances in U.S. Latino Countries and in Latin American countries ; a final project report*. Tomas Rivera Policy Institute, 28 p.
- MA MUNG E. (Dir.), 1997 - *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*. Paris ; Montréal, L'Harmattan, 272 p.
- MARMORA L., 1997 - *Las Políticas de migraciones internacionales*. Madrid, Buenos Aires, OIM Alianza (Alianza Singular ; 11), 442 p.
- MEDAM A., 1993 - Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9 (1) : 59-66.

- MELLO A., 2002 - La communauté judéo-marocaine : diaspora et fuite des élites. *Autrepart*, 22 : 53-67.
- MEYER J.-B., 2001 - Network approach versus brain drain: lessons from the diaspora. *International Migration Quarterly Issue*, (39)5
- MEYER J.-B., GRANES J., 1998 - « Internet y la globalización de la comunidad científica nacional : un estudio empírico ». In Charum J. (ed.), Meyer J. B. (ed.) : *Hacer ciencia en un mundo globalizado : la diaspora científica colombiana en perspectiva*. TM, Santafé de Bogotá (COL) : 85-108
- MEYER J.-B., KAPLAN D., CHARUM J., 2001 - El nomadismo científico y la nueva geopolítica del conocimiento. *International Social Sciences Journal*, 168 : 170-185
- MEYERS D. W., 1998 - *Migrant remittances to Latin America : reviewing the literature*. Washington D.C., Inter-American Dialogue, 22 p.
- MORAWSKA E., 1990 - « The Sociology and Historiography of Immigration ». In Yans-McLaughlin V. (éd.) : *Immigration reconsidered : history, sociology, and politics*, New York, Oxford University Press : 187-238
- NDOFOR-TAH C., 2000 - *Diaspora and Development : Contributions by African organisations in the UK to Africa's development*. Londres, AFFORD, 17 p.
- NEDELCO M. F., 2002 - L'utilisation d'un espace virtuel par une communauté de professionnels immigrés : vers une nouvelle forme d'organisation diasporique ? *Autrepart*, 22 : 147-167.
- OCDE, 2002 - *Œuvrer ensemble pour un développement durable ; l'expérience de l'OCDE*. Paris, OCDE, 95 p.
- OIM, 2000 - *État de la migration dans le monde en 2000*. Genève, Organisation internationale pour les migrations, Organisation des Nations unies, 308 p.
- OIM, 2001 - *Report on the technical workshop on migration for development in Africa, held in Libreville, Gabon 9-11 April 2001*. Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- ONU, 2002 - *Conférence internationale sur le financement du développement. Projet de conclusion et décisions de la conférence internationale sur le financement du développement*. Organisation des Nations unies, A/Conf.198.3, 4 p.
- PAPAIL J., 2002 - Migrations internationales, transferts monétaires et investissements dans les milieux urbains du Centre-Ouest mexicain. *Autrepart*, 23 : 89-105
- PÉROUSE DE MONTCLOS M. A., 2000 - Réseaux financiers, diaspora et hawilad : le rôle clé de la Péninsule arabique entre l'Occident et la Somalie. *Autrepart*, 16 : 99-116.
- PORTES A., 1999 - Conclusion: Towards a new world – the origin and effects of transnational activities. *Ethnic and Racial Studies*, 22(2) : 463-477.
- PRÉVÉLAKIS G. (éd.), 1996 - *Les Réseaux des diasporas/The Networks of Diaspora*. Paris, KYKEM/L'Harmattan, 444 p.
- PRICE M. E., 1999 - *Satellite Broadcasting as Trade Routes in the Sky*. ESRC Transnational Communities Programme Working Paper, WPTC-99-12, 34 p.
- QUIMINAL C., 2000 - Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes. *Autrepart*, 14 : 107-121.
- RUSHDIE S., 1991 - *Imaginary homelands : essays and criticism, 1981-1991*. London : Granta Books ; New York, USA : In association with Penguin Books, 432 p.
- SAFRAN W., 1991 -Diasporas in modern societies: myths of homeland and return. *Diaspora*, 1(1) : 83-99.
- SCHNAPPER D., 2001 - De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. *Revue européenne des migrations internationales*, 17(2) : 9-36.
- SHEFFER G., 1986 - *Modern diasporas in international politics*. London : Croom Helm, 349 p.
- SHEFFER G., 1995 - The Emergence of New Ethno-National Diasporas. *Migration*, 28 : 5-28.
- TARRIUS A., 1992 - *Les Fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris, L'Harmattan, 207 p.

TÖLÖLYAN K., 1996 - Rethinking Diaspora(s): Stateless Power in the Transnational Moment. *Diaspora*, 5(1) : 3-36.

TU PACKARD L. A., 1999 – « Asian American Economic Engagement: Vietnam Case Study ». In Hu-DeHart E. (ed.) : *Across the Pacific : Asian Americans and globalization*, New York : Asia Society ; Philadelphia : Temple University Press, 220 p.

VAN HEAR N., 1998 - *New diasporas : the mass exodus, dispersal and regrouping of migrant communities*. Seattle, Wash. : University of Washington Press, 298 p.

VERTOVEC S., 1999 - Conceiving and researching transnationalism. *Ethnic and Racial Studies*, 22(2) : 447-462.

WAGNER A.-C., 1998 - *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Paris : Presses universitaires de France, 236 p.

WATERS M. C., 1990 - *Ethnic options : choosing identities in America*. Berkeley : University of California Press, 197 p.